

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 février 2021 à 19 heures, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions préalablement à la tenue de la séance.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les sujets suivants :

- préoccupation sécuritaire relative à la cohabitation entre différents utilisateurs du Parc régional de Beauharnois;
- accessibilité à la séance du conseil municipal pour les citoyens en temps de pandémie;
- allègement des mesures de santé publique pour les patinoires extérieures;
- état d'avancement du dossier de la Maison des Aînés;
- disponibilité de l'ordre du jour de la séance du conseil.

2021-02-040 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 février 2021.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2021 par la modification du point 7.3 qui devrait se lire « Modification de la tarification et de l'horaire du transport en commun pour le circuit de Beauharnois » tel que modifié, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1** Modification de la résolution 2016-03-092 relative à l'appui à l'Association pour les personnes ayant une déficience intellectuelle du Suroît pour l'obtention d'une aide en vertu du programme Accès-Logis Québec, Volet 3, pour la réalisation de logements sociaux

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** Acceptation de la retraite de madame Lyette Larocque au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et des permis
- 6.2** Acceptation de la retraite de madame Micheline Lussier au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques
- 6.3** Acceptation de la retraite de monsieur Serge Loiselle au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.4** Contrat de travail avec un expert dans le cadre du projet de réingénierie des processus d'affaires au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.5** Création d'un poste de technicien en bâtiment au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.6** Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.7** Nomination au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.8** Nomination au poste de conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques
- 6.9** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 17 janvier au

13 février 2021

7. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
- 7.2 Autorisation de signature d'addendas aux protocoles d'entente relatifs au transport en commun avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 7.3 Modification de la tarification et de l'horaire du transport en commun pour le circuit de Beauharnois
- 7.4 Nomination d'un représentant et mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 8 février 2021
- 8.3 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Acceptation de l'offre d'achat avec 9341-2989 Québec inc. pour la vente d'un terrain situé dans l'Écoparc

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Bail avec le Centre d'action bénévole dans le cadre de la clinique d'impôt pour les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield
- 10.2 Protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation du club
- 10.3 Protocole d'entente avec Moisson Sud-Ouest dans le cadre du fonctionnement de l'organisme

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat du réseau de distribution d'électricité

souterrain sur la rue de la Barrière

- 11.2 Acquisition de terrains situés dans le secteur du boulevard Sainte-Marie de madame Georgette St-Laurent
- 11.3 Approbation de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
- 11.4 Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue Lyrette et de l'accès au complexe commercial
- 11.5 Reddition de comptes 2019-2020 du programme d'aide à la voirie locale
- 11.6 Reddition de comptes 2020-2021 du programme d'aide à la voirie locale

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Autorisation des travaux de prolongement de la conduite d'égout située en bordure du boulevard Hébert
- 12.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 428 158
- 12.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 517 697
- 12.4 Mandat à un cabinet d'avocats
- 12.5 Participation de la Ville au programme cadre de Rénovation Québec
- 12.6 Réponse à la demande pour autoriser le changement des couleurs des revêtements extérieurs pour les constructions à venir par rapport au bâtiment existant du 81, rue Masson en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.7 Réponse à la demande pour autoriser le remplacement du revêtement extérieur mural et la réalisation d'un agrandissement vertical, à l'arrière, au 2e étage du 10, boulevard Pie-XII en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.8 Réponse à la demande pour autoriser l'installation d'une 3e enseigne sur le bâtiment du 19, rue Nicholson en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.9 Réponse de la Ville quant à l'offre d'Hydro-Québec pour la vente des lots 4 516 466

et 4 516 467

12.10 Vente du lot 3 819 752 à Capital Maurice inc.

12.11 Vente d'une partie du lot 3 594 203 au Centre funéraire E. Montpetit & Fils

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

13.1 Autorisation de dépense pour l'entretien du réseau d'éclairage public

13.2 Modification de la résolution 2020-12-659 relative au mandat à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour la présentation d'une demande dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

14.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2020 du Service de sécurité incendie

14.2 Entente intermunicipale portant sur la fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier

14.3 Nomination d'un membre et mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile

14.4 Octroi du contrat et implantation du logiciel du fournisseur ICO Technologies inc.

15. APPELS D'OFFRES

15.1 Appel d'offres public 2020-15 : Rénovation d'infrastructures dans le secteur de l'école Élisabeth-Monette - phase 2

15.2 Appel d'offres public 2020-53 : Prolongement des infrastructures sur le boulevard Sainte-Marie

15.3 Appel d'offres public 2020-57 : Rénovation d'infrastructures dans le secteur de la rue Marleau

15.4 Appel d'offres public 2021-01 : Location de toilettes portatives

15.5 Appel d'offres public 2021-10 : Services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la toiture de l'entrepôt « E » au Port de Valleyfield

15.6 Appel d'offres public 2021-13 : Services professionnels d'ingénierie pour le réseau de

distribution d'électricité souterrain et éclairage de rue situé dans le quartier La Baie

- 15.7** Appels d'offres sur invitation 2020-ING-29 : Fourniture et installation d'éclairage sur la piste cyclable de la rue Loy

16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 16.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 394-01 modifiant le Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021
- 16.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement omnibus 396 modifiant les amendes prévues à certains règlements municipaux et certaines autres dispositions réglementaires

17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 17.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions
- 17.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 387-01 modifiant le Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 17.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 397 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures
- 17.4** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 255-02
- 17.5** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 393

18. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 18.1** Adoption du Règlement 154-01 modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2021-02-041 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 février 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2021-02-042 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-03-092 RELATIVE À L'APPUI À L'ASSOCIATION POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU SUROÏT POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE EN VERTU DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS QUÉBEC, VOLET 3, POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-092 adoptée lors de la séance du conseil du 15 mars 2016 relative à l'appui à l'*Association pour les personnes ayant une déficience intellectuelle du Suroît* pour l'obtention d'une aide en vertu du programme Accès-Logis Québec, Volet 3, pour la réalisation de logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-03-092 autorisait la cession à titre gratuit d'un terrain approprié dans le secteur de l'Écoquartier Champlain d'une superficie approximative de 1350 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le terrain approprié a été identifié et qu'il s'agit du lot 5 696 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 5 696 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

DE modifier la résolution 2016-03-092 de manière à préciser que le lot cédé à titre gratuit par la Ville est le lot 5 696 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois.

ADOPTÉ

2021-02-043 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME LYETTE LAROCQUE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

VU la lettre formulée par M^{me} Lyette Larocque avisant la Ville de sa retraite au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M^{me} Lyette Larocque au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et des permis, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021;

DE remercier M^{me} Larocque pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-044 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME MICHELINE LUSSIER AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

VU la lettre formulée par M^{me} Micheline Lussier avisant la Ville de sa retraite au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M^{me} Micheline Lussier au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} juin 2021;

DE remercier M^{me} Lussier pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-045 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR SERGE LOISELLE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Serge Loisel avisant la Ville de sa retraite au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Serge Loiseau au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} mars 2021;

DE remercier M. Loiseau pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-046

CONTRAT DE TRAVAIL AVEC UN EXPERT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS D'AFFAIRES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU les besoins identifiés par le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M. Denis Brassard et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en tant qu'expert dans le cadre du projet de réingénierie des processus d'affaires au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat de travail;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de M. Denis Brassard à titre d'expert dans le cadre du projet de réingénierie des processus d'affaires au Service de l'environnement et des travaux publics;

D'autoriser une affectation de 12 600 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement des services professionnels de l'expert;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à durée déterminée à intervenir avec M. Denis Brassard, lequel détermine la période d'embauche, le mandat ainsi que les conditions de travail qui s'appliquent.

ADOPTÉ

2021-02-047

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste de technicien en bâtiment au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la création d'un poste de technicien en bâtiment au Service de l'environnement et des travaux publics, poste faisant partie de la convention collective des cols blancs de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la création de poste soit applicable dès maintenant;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-048 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Danny Richard au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Danny Richard à ce poste soit effective dans les vingt (20) jours suivant la nomination;

QU'une période d'essai de trente (30) jours travaillés s'applique;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Richard soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-049 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Sylvain Laprise au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Sylvain Laprise à ce poste soit effective dans les vingt (20) jours suivant la nomination;

QU'une période d'essai de trente (30) jours travaillés s'applique;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Laprise soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-050 NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à la majorité

DE nommer M^{me} Valérie St-Onge au poste cadre de conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques, avec une période d'essai de douze (12) mois travaillés;

QUE la date d'affectation de M^{me} St-Onge soit prévue le 17 février 2021;

QUE la rémunération de M^{me} St-Onge au poste de conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques soit fixée à la classe 3, échelon 1, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

M. le conseiller Normand Amesse s'abstient de voter.

ADOPTÉ

2021-02-051 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 17 JANVIER AU 13 FÉVRIER 2021

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 17 janvier au 13 février 2021;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en février 2021 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 17 janvier au 13 février 2021.

ADOPTÉ

2021-02-052 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;
ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il

nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ

2021-02-053 AUTORISATION DE SIGNATURE D'ADDENDAS AUX PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS AU TRANSPORT EN COMMUN AVEC TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-601 relative aux protocoles d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'addendas aux protocoles d'entente entre Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatifs au transport en commun;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports du Québec pour que la Ville entérine le budget original de 2020, le budget révisé de 2020 et le plan d'optimisation pour le transport collectif; afin que l'organisme Taxibus Salaberry-de-Valleyfield soit admissible au Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) des personnes et puisse recevoir les aides financières pertinentes;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux départs pour la ligne d'autobus reliant Beauharnois à Salaberry-de-Valleyfield requiert de la Ville un investissement supplémentaire de 70 000 \$ afin de desservir adéquatement la clientèle étudiante durant l'année scolaire;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la signature des addendas #1 à intervenir avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield pour les protocoles d'entente suivants :

- protocole d'entente relatif au transport en commun de personnes pour la ligne 99 Valleyfield – Vaudreuil-Dorion;
- protocole d'entente relatif au transport en commun de personnes pour la ligne Valleyfield – Beauharnois;
- protocole d'entente modifié relatif au transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les addendas #1 relatifs à la présente, ainsi que tout autre addenda relatif à ces dossiers;

D'entériner le budget original de 2020, le budget révisé de 2020 et le plan d'optimisation pour le transport collectif effectué par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2021-02-054 MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET DE L'HORAIRE DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LE CIRCUIT DE BEAUHARNOIS

CONSIDÉRANT le *Règlement 395 concernant l'organisation par la Ville d'un service de transport en commun de personnes par autobus*;

CONSIDÉRANT les articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite ajouter des départs au circuit 11 reliant Salaberry-de-Valleyfield à Beauharnois afin de desservir adéquatement la clientèle étudiante pendant l'année scolaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

DE fixer les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport en commun de personnes par autobus dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, pour le circuit 11 reliant Salaberry-de-Valleyfield à Beauharnois, à compter du 27 mars 2021, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE LIGNE 11				
STSV				
		Passage simple	10 passages	Passe mensuelle
VALLEYFIELD- BEAUHARNOIS	Tarif régulier	2,50 \$	23,00 \$	62,00 \$
	Tarif réduit	1,50 \$	14,00 \$	33,50 \$

DE confier à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification pour les usagers, à compter du 27 mars 2021, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

D'autoriser la modification de l'horaire du circuit 11 reliant Salaberry-de-Valleyfield à Beauharnois, à compter du 27 mars 2021, comme suit :

Direction BEAUHARNOIS DU LUNDI AU VENDREDI														
DÉPART vers Beauharnois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Mrg Langlois	4 h 30				EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS							
Bibliothèque du Cégep	4 h 36	5 h 55	7 h 40	9 h 05				16 h 05		17 h 43		19 h 25		
Terminus	4 h 40	6 h 05	7 h 44	9 h 15	11 h 04	12 h 10	15 h 20	16 h 10	16 h 50	17 h 48	18 h 30	19 h 39		
Dufferin/Maden	4 h 43	6 h 08	7 h 47	9 h 18				16 h 13		17 h 51		19 h 36		
Hébert/Du Golf	4 h 48	6 h 13	7 h 52	9 h 23				16 h 18		17 h 56		19 h 41		
Hébert / des Harfangs	4 h 56	6 h 21	8 h 00	9 h 31				16 h 26		18 h 04		19 h 50		
Rond Point Melocheville	5 h 04	6 h 29	8 h 08	9 h 38				16 h 33		18 h 11		19 h 57		
Ellice / face à l'Hôtel de ville (heure de rabattement avec Évo)	5 h 11	6 h 36	8 h 15	9 h 45	11:40-00 (12:05)	12:45-00 (12:50)	15:50-00 (15:55)	16 h 40	17:20-00 (17:31)	18 h 18	19:00-00 (19:05)	20 h 04	22 h 14	23 h 32
Arrivée à Angrignon	6 h 01	7 h 33	9 h 19	10 h 37				17 h 37		19 h 13		-	-	-
Durée du trajet														

Direction SALABERRY-DE-VALLEYFIELD DU LUNDI AU VENDREDI														
DÉPART vers Valleyfield	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Retour ÉKO provenance Montréal	-	6 h 55	8 h 26	10 h 11	11 h 31	12 h 26	16 h 04	17 h 00	17 h 45	18 h 35	19 h 16	20 h 06	22 h 14	0 h 04
Saint-Laurent / Saint-Louis (heure de départ flexible)	5 h 15	7 h 00	8 h 26	10 h 20	11 h 45	12 h 45	16 h 04	17 h 00	17 h 45	18 h 35	19 h 16	20 h 50	22 h 25	0 h 04
Rond point Melocheville	5 h 23	7 h 08	8 h 33	10 h 27				17 h 08		18 h 43		20 h 53	22 h 27	0 h 11
Hébert / des Harfangs	5 h 30	7 h 15	8 h 40	10 h 34				17 h 15		18 h 50		21 h 00	22 h 34	0 h 18
Hébert/Du Golf	5 h 37	7 h 22	8 h 46	10 h 40				17 h 23		18 h 56		21 h 06	22 h 40	0 h 24
Maden / Notre-Dame	5 h 46	7 h 31	8 h 55	10 h 49				17 h 34		19 h 05		21 h 14	22 h 48	0 h 32
Cégep	5 h 55	7 h 40	9 h 05	10 h 59				17 h 43		19 h 15		21 h 23	22 h 57	0 h 41
Terminus	-	-	-	11 h 04	12 h 10	13 h 10	16 h 30	-	18 h 10	19 h 20	19 h 41	21 h 28	23 h 03	0 h 46
Durée du trajet														

Direction BEAUHARNOIS DU LUNDI AU VENDREDI														
DÉPART vers Beauharnois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Mrg Langlois	4 h 30				EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS							
Bibliothèque du Cégep	4 h 36	5 h 55	7 h 40	9 h 05	11 h 00	12 h 10	15 h 15	16 h 05	16 h 40	17 h 43	18 h 20	19 h 25		
Terminus	4 h 40	6 h 05	7 h 44	9 h 15	11 h 10	12 h 15	15 h 20	16 h 10	16 h 50	17 h 48	18 h 25	19 h 29	21 h 40	23 h 04
Dufferin/Maden	4 h 43	6 h 08	7 h 47	9 h 18				16 h 13		17 h 51		19 h 36	21 h 43	23 h 07
Hébert/Du Golf	4 h 48	6 h 13	7 h 52	9 h 23				16 h 18		17 h 56		19 h 41	21 h 48	23 h 13
Hébert / des Harfangs	4 h 56	6 h 21	8 h 00	9 h 31				16 h 26		18 h 04		19 h 50	21 h 56	23 h 18
Rond Point Melocheville	5 h 04	6 h 29	8 h 08	9 h 38				16 h 33		18 h 11		19 h 57	22 h 03	23 h 25
Ellice / face à l'Hôtel de ville (heure de rabattement avec Évo)	05:11-00 (5:11)	06:36-00 (6:37)	08:15-00 (8:21)	09:45-00 (9:45)	11:40-00 (12:05)	12:45-00 (12:50)	15:50-00 (15:55)	16 h 40	17:20-00 (17:31)	18 h 18	19:00-00 (19:05)	20 h 04	22 h 14	23 h 32
Arrivée à Angrignon	6 h 01	7 h 33	9 h 19	10 h 37				17 h 37		19 h 13		-	-	-
Durée du trajet														

Direction SALABERRY-DE-VALLEYFIELD DU LUNDI AU VENDREDI														
DÉPART vers Valleyfield	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Retour ÉKO provenance Montréal	-	6 h 55	8 h 26	10 h 11	11 h 31	12 h 26	16 h 04	17 h 00	17 h 45	18 h 35	19 h 16	20 h 06	22 h 14	0 h 04
Saint-Laurent / Saint-Louis (heure de départ flexible)	5 h 15	7 h 00	8 h 26	10 h 20	11 h 45	12 h 45	16 h 04	17 h 00	17 h 45	18 h 35	19 h 16	20 h 50	22 h 25	0 h 04
Rond point Melocheville	5 h 23	7 h 08	8 h 33	10 h 27				17 h 08		18 h 43		20 h 53	22 h 27	0 h 11
Hébert / des Harfangs	5 h 30	7 h 15	8 h 40	10 h 34				17 h 15		18 h 50		21 h 00	22 h 34	0 h 18
Hébert/Du Golf	5 h 37	7 h 22	8 h 46	10 h 40				17 h 23		18 h 56		21 h 06	22 h 40	0 h 24
Maden / Notre-Dame	5 h 46	7 h 31	8 h 55	10 h 49				17 h 34		19 h 05		21 h 14	22 h 48	0 h 32
Cégep	5 h 55	7 h 40	9 h 05	10 h 59	12 h 10	13 h 10	16 h 30	17 h 43	18 h 10	19 h 15	19 h 41	21 h 23	22 h 57	0 h 41
Terminus	-	-	-	-	-	13 h 15	-	-	-	19 h 20	19 h 45	21 h 28	23 h 03	0 h 46
Durée du trajet														

ADOPTÉ

2021-02-055

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, des constats d'infraction;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination de M. Alain Dicaire, agent de sécurité (Neptune inc.), à titre de responsable de la délivrance des constats d'infraction pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la Ville, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2021-02-056 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET

Le registre des chèques émis numéros 100023 à 100210, le registre des transferts bancaires émis numéros S13248 à S13380 et le registre des paiements Internet émis numéros 4052 à 4115 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis numéros 100023 à 100210 totalisant 1 109 281,18 \$;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S13248 à S13380 totalisant 2 223 132,82 \$;
- au registre des paiements Internet émis numéros 4052 à 4115 totalisant 20 964 521,95 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 FÉVRIER 2021

Le rapport budgétaire au 8 février 2021 est déposé devant ce conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le trésorier dépose devant ce conseil un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de cette loi relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et portant plus particulièrement sur l'élection du 5 novembre 2017.

2021-02-057 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT AVEC 9341-2989 QUÉBEC INC. POUR LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS L'ÉCOPARC

ATTENDU QUE l'entreprise 9341-2989 Québec inc. désire faire l'acquisition de terrains situés dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt d'une promesse d'achat et la recommandation du directeur du Service du développement économique d'accepter ladite promesse;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville les parties de lots visés par la promesse d'achat, soit :

- une partie du lot 4 864 443 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, représentant une superficie de 2 843 mètres carrés;
- le lot 6 337 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, représentant une superficie de 8 599 mètres carrés;
- une partie du lot 6 337 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, représentant une superficie de 18 580 mètres carrés;

DE convenir de vendre les lots susmentionnés pour la somme de 656 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente

ADOPTÉ

2021-02-058 BAIL AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DANS LE CADRE DE LA CLINIQUE D'IMPÔT POUR LES CITOYENS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole (CAB) gère la clinique d'impôt pour les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield depuis 1983;

ATTENDU QUE le CAB a besoin de locaux et d'équipements pour la réalisation de cette clinique d'impôt, pour les mois de mars et avril 2021, et quelques dates en février pour la formation des bénévoles;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a convenu de prêter des locaux du Club nautique, sis au 410, rue Victoria, ainsi que des tables, chaises et bacs de récupération;

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre le Centre d'action bénévole et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour ledit emplacement servant de centrale d'activités;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit bail;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un bail avec le Centre d'action bénévole afin de fournir gratuitement des locaux, sis au 410, rue Victoria, et des équipements, pour la durée de ses activités, soit du 1^{er} mars au 23 avril 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité ainsi que tout futur addenda ou avenant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-02-059 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE CAMPIAGILE
RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION
DU CLUB**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Club de gymnastique CampiAgile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif à l'octroi d'une aide financière annuelle de 66 000,00 \$ pour le fonctionnement de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité ainsi que tout futur addenda ou avenant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-02-060 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MOISSON SUD-OUEST RELATIF AU
FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe financièrement au fonctionnement de cette banque alimentaire depuis plus de 20 ans déjà et que Moisson Sud-Ouest répond à un besoin évident dans la ville et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cette banque alimentaire est un organisme supralocal;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Moisson Sud-Ouest inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière servant au fonctionnement de l'organisme;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec Moisson Sud-Ouest inc. relatif à l'octroi d'une aide financière annuelle de 16 000,00 \$ servant au fonctionnement de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité ainsi que tout futur addenda ou avenant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-061 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SOUTERRAIN SUR LA RUE DE LA BARRIÈRE

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat du réseau de distribution d'électricité souterrain sur la rue de la Barrière par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat du réseau de distribution d'électricité souterrain sur la rue de la Barrière (appel d'offres sur invitation 2018-ING-11), tel que décrit au document déposé devant ce conseil par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2021-02-062 ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD SAINTE-MARIE DE MADAME GEORGETTE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'un fossé peu profond doit être créé sur les lots 4 515 560 et 4 515 558 pour améliorer le drainage dans le secteur du boulevard Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une partie en bordure de rue est nécessaire afin d'y construire le fossé;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acquisition d'une partie des lots 4 514 561 et 4 515 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à madame Georgette St-Laurent, en faveur de la Ville, lots situés dans le secteur du boulevard Sainte-

Marie, d'une superficie approximative de 58,06 mètres carrés, pour la somme de 604,41 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE les frais afférents à cette acquisition soient assumés par la Ville;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-063 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-325 relative au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT les ajustements effectués à la programmation nécessitant l'adoption d'une nouvelle résolution entérinant la programmation révisée;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

DE prendre l'engagement à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à la Ville;

DE prendre l'engagement à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N°1, tel que déposé devant ce conseil, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE prendre l'engagement à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du Programme;

DE prendre l'engagement à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux N°1, tel que déposé devant ce conseil, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ

2021-02-064 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE LYRETTE ET DE L'ACCÈS AU COMPLEXE COMMERCIAL

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la nouvelle branche de la rue Lyrette et de l'accès au complexe commercial;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la nouvelle branche de la rue Lyrette et de l'accès au complexe commercial.

ADOPTÉ

2021-02-065 REDDITION DE COMPTES 2019-2020 DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT l'aide financière de 50 000 \$ reçue du Programme d'aide à la voirie locale pour le dossier 00029135-1 pour des travaux réalisés sur la rue Hébert, entre les rues McArthur et Armand;

CONSIDÉRANT les travaux correctifs réalisés sur la rue Hébert en 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'attester que les travaux subventionnés d'amélioration de la voirie sur la rue Hébert, entre les rues McArthur et Armand, ont été effectués complètement et à la satisfaction de la Ville;

D'attester que les paiements desdits travaux ont été effectués.

ADOPTÉ

2021-02-066 REDDITION DE COMPTES 2020-2021 DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT l'aide financière de 15 000 \$ reçue du Programme d'aide à la voirie locale pour le dossier 00030226-1 pour des travaux réalisés sur la rue Champlain, entre le chemin Larocque et la rue Académie;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 20 000 \$ reçue du Programme d'aide à la voirie locale pour le dossier 00030202-1 pour des travaux réalisés sur les rues Victoria, Saint-Philippe, Saint-Laurent et sur le boulevard Quevillon;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur la rue Champlain et sur les rues Victoria, Saint-Philippe, Saint-Laurent et le boulevard Quevillon en 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'attester que les travaux subventionnés d'amélioration de la voirie sur la rue Champlain, entre le chemin Larocque et la rue Académie, (dossier 00030226-1) ont été effectués complètement et à la satisfaction de la Ville;

D'attester que les travaux subventionnés d'amélioration de la voirie sur les rues Victoria, Saint-Philippe, Saint-Laurent et le boulevard Quevillon (dossier 00030202-1) ont été effectués complètement et à la satisfaction de la Ville;

D'attester que les paiements desdits travaux ont été effectués.

ADOPTÉ

2021-02-067 AUTORISATION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SITUÉE EN BORDURE DU BOULEVARD HÉBERT

ATTENDU QUE l'entreprise Revêtement Platine inc. désire prolonger la conduite d'égout existante en bordure du boulevard Hébert afin de pouvoir desservir l'immeuble sis au 5670, boulevard Hébert;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser lesdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise Revêtement Platine inc. à réaliser les travaux de prolongement de l'égout sanitaire;

DE confirmer que la Ville récupérera cette conduite et la prendra en charge une fois l'acceptation finale signée;

DE confirmer que la Ville ne s'oppose pas au dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou d'une déclaration de conformité;

QUE l'autorisation et les confirmations mentionnées ci-dessus soient conditionnelles à ce que Revêtement Platine inc. :

- mandate à ses frais l'ingénieur concepteur pour faire la surveillance ainsi que la production des Plans TQC et des rapports nécessaires sur la conduite;
- dépose une garantie financière de 5 000 \$ qui sera remboursée suite à l'acceptation finale des travaux;
- remette dans son état initial le terrain faisant l'objet des travaux;
- dépose une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions applicable à ces travaux;
- permette aux représentants de la Ville de faire toutes les vérifications requises dans le cadre de ces travaux.

ADOPTÉ

2021-02-068 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 4 428 158

VU la demande formulée par MM. Benoît Billette et Jacques Lecompte pour 9275-0488 Québec inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'autorisation de procéder à l'aliénation d'une partie du lot 4 428 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 13 018,9 mètres carrés;

VU la recommandation émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement et l'aliénation du lot 4 428 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et l'informer que la demande formulée par les requérants est conforme au règlement de zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans la mesure où la parcelle qui serait subdivisée et aliénée serait jointe au lot 4 443 153;

DE transmettre avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), tel que présenté par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis.

ADOPTÉ

2021-02-069 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 4 517 697

VU la demande formulée par M^{me} Marie-France Lirette, M. Julien Derepentigny et M^{me} Marie-Claude Prigent auprès de la Commission de protection du territoire

agricole du Québec concernant l'autorisation de procéder à l'aliénation du lot 4 517 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé dans le secteur de la rue Léger, dans le but de désenclaver les lots 4 516 469 et 4 516 471 pour que les parties puissent, notamment, apporter des modifications à leur immeuble et terrain respectifs;

VU la recommandation émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 517 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé dans le secteur de la rue Léger dans le but de désenclaver les lots 4 516 469 et 4 516 471 pour que les requérants puissent, notamment, apporter des modifications à leurs immeuble et terrain respectifs, et l'informer que la demande formulée par les requérants est conforme au règlement de zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et qu'il n'y a pas d'autre espace disponible hors de la zone agricole;

DE transmettre avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), tel que présenté par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis.

ADOPTÉ

2021-02-070 MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS

CONSIDÉRANT le nombre de plaintes, d'inspections et d'interventions concernant les propriétés appartenant à Béton Brunet et situées dans le secteur de la rue de la Traversée aux angles du boulevard Mgr-Langlois;

ATTENDU QU'une procédure à la Cour supérieure, conformément à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), est le seul moyen pour régler définitivement le dossier;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de mandater un avocat dans ce dossier et de l'autoriser à déposer les requêtes nécessaires à la Cour supérieure afin de corriger les éléments dérogatoires sur les propriétés et ainsi les rendre conformes à la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE mandater M^e Jean-Gabriel Mercier-Rancourt de la firme d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de représenter la Ville dans le dossier de non-respect de la réglementation municipale par Béton Brunet;

D'autoriser l'envoi d'une mise en demeure préalablement à l'institution des procédures légales;

D'autoriser le dépôt d'une procédure à la Cour supérieure dès la fin des délais inscrits dans la mise en demeure si Béton Brunet ne s'est pas conformé, afin

d'obtenir une ordonnance en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui imposera à Béton Brunet de se conformer à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ

2021-02-071 PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME CADRE DE RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a un grand nombre de demandes annuellement sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'il y a un grand besoin d'aide pour les maisons lézardées;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des besoins importants en rénovation de son inventaire immobilier, particulièrement dans les quartiers centraux;

VU l'adoption prochaine d'un règlement de subvention relativement à la mise en place d'une nouvelle phase du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis de confirmer à la Société d'habitation du Québec la participation de la Ville à une nouvelle phase du programme-cadre Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'informer la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'intérêt de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à participer à la nouvelle phase du programme-cadre Rénovation Québec, pour la programmation 2021-2022, selon les volets suivants :

Volet	Budget
Volet I Rénovation faible revenu	25 000 \$ (16 667 \$ - portion SHQ) (8 333 \$ - portion Ville)
Volet II Rénovation résidentielle	163 000 \$ (81 500 \$ - portion SHQ) (81 500 \$ - portion Ville)
Volet VI Maisons lézardées	140 000 \$ (70 000 \$ - portion SHQ) (70 000 \$ - portion Ville)
Administration du programme	25 000 \$
TOTAL :	353 000 \$ (168 167 \$ - portion SHQ) (184 833 \$ - portion Ville)

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-072 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DES COULEURS DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS POUR LES CONSTRUCTIONS À VENIR PAR RAPPORT AU BÂTIMENT EXISTANT DU 81, RUE MASSON EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 863 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par Gestion RocketHammer inc., représentée par M^{me} Véronique Dupré, pour le changement des couleurs des revêtements extérieurs pour les constructions à venir par rapport au bâtiment existant et au projet accepté en 2012 situé au 81, rue Masson;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0004 formulée pour le lot 4 863 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Gestion RocketHammer inc., représentée par M^{me} Véronique Dupré, demande effectuée dans le cadre du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, pour le changement des couleurs des revêtements extérieurs pour les constructions à venir par rapport au bâtiment existant et au projet accepté en 2012 situé au 81, rue Masson, tel que présenté sur le plan soumis et annoté, en date du 4 septembre 2020, avec les agencements de revêtements extérieurs en alternance sur tout le site.

ADOPTÉ

2021-02-073 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR MURAL ET LA RÉALISATION D'UN AGRANDISSEMENT VERTICAL, À L'ARRIÈRE, AU 2^E ÉTAGE DU 10, BOULEVARD PIE-XII EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 862 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Tristan Nault pour le remplacement du revêtement extérieur mural et la réalisation d'un agrandissement vertical, à l'arrière, au 2^e étage du bâtiment situé au 10, boulevard Pie-XII;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0001 formulée pour le lot 4 862 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Tristan Nault, demande effectuée dans le cadre du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, pour le remplacement du revêtement extérieur mural et la réalisation d'un agrandissement vertical, à l'arrière, au 2^e étage du bâtiment situé au 10, boulevard Pie-XII, tel que présenté sur le plan soumis et annoté, en date du 22

décembre 2020, avec la couleur des revêtements muraux au choix du propriétaire parmi les trois proposées dans la demande.

ADOPTÉ

2021-02-074 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE 3^E ENSEIGNE SUR LE BÂTIMENT DU 19, RUE NICHOLSON EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 514 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par l'entreprise 9117-6784 Québec inc., représenté par M. Pierre Meloche, pour l'installation d'une 3^e enseigne sur le bâtiment situé au 19, rue Nicholson;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2021-0002 formulée pour le lot 4 514 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par l'entreprise 9117-6784 Québec inc., représenté par M. Pierre Meloche, demande effectuée dans le cadre du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, pour l'installation d'une 3^e enseigne sur le bâtiment situé au 19, rue Nicholson, tel que présenté sur le plan soumis et annoté, en date du 11 janvier 2021.

ADOPTÉ

2021-02-075 RÉPONSE DE LA VILLE QUANT À L'OFFRE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA VENTE DES LOTS 4 516 466 ET 4 516 467

ATTENDU QU'Hydro-Québec offre à la Ville la possibilité d'acquérir les lots 4 516 466 et 4 516 467 situés entre la rue Léger et la rivière Saint-Charles;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'informer Hydro-Québec que la Ville ne souhaite pas faire l'acquisition des lots 4 516 466 et 4 516 467.

ADOPTÉ

2021-02-076 VENTE DU LOT 3 819 752 À CAPITAL MAURICE INC.

ATTENDU QUE l'entreprise Capital Maurice inc. désire faire l'acquisition du lot 3 819 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU le dépôt d'une offre d'achat et la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter ladite promesse;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu à l'unanimité

QUE l'offre d'achat soit acceptée, sous réserve de l'ajout des conditions suivantes :

- que la vente ne puisse être faite que postérieurement à l'acquisition par l'entreprise Capital Maurice inc. des lots 3 819 751 et 3 819 753;
- que la vente soit faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur;
- que tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;
- que l'acte de vente contienne une clause à l'effet que l'acquéreur s'engage à insérer au moins un logement abordable dans le bâtiment qui sera construit en partie sur ce lot;
- que l'acte de vente contienne une clause à l'effet que l'acquéreur ne puisse revendre le lot avant d'y avoir construit un bâtiment;

DE convenir de vendre le lot 3 819 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 252 mètres carrés, à l'entreprise Capital Maurice inc., pour la somme de 48 000,00 \$, taxes en sus, avec l'ajout des conditions susmentionnées;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-077 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 594 203 AU CENTRE FUNÉRAIRE E. MONTPETIT & FILS

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 594 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Cousineau, formulée par le Centre funéraire E. Montpetit & Fils.;

VU la volonté du conseil de vendre une partie de ce lot afin de permettre à cette entreprise d'améliorer son offre de cases de stationnement;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
 et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 3 594 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'autoriser le maire et la greffière à signer une promesse d'achat avec le Centre funéraire E. Montpetit & Fils pour la vente d'une partie du lot 3 594 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 1066,8 mètres carrés, pour la somme de 180 000,00 \$, taxes en sus;

QUE cette promesse d'achat contienne les conditions suivantes;

- que la Ville fournisse à ses frais une étude environnementale, phase I;
- que l'acquéreur ait une période de vérification diligente de 60 jours à partir de la réception de l'étude environnementale, phase I;
- que cette promesse soit valide pour une durée de 6 mois à partir de sa signature par la Ville;
- que la Ville assume les frais relatifs à la subdivision requise pour la vente du lot;
- qu'aucun droit de premier refus ne soit consenti à l'acquéreur pour la partie excédentaire du lot 3 594 203 ne faisant pas l'objet de la présente transaction;
- que les frais afférents à la transaction soient assumés par le Centre funéraire E. Montpetit & Fils;
- que la vente soit faite sans garantie légale.

ADOPTÉ

2021-02-078 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'éclairage public;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une augmentation de 30 000 \$, taxes comprises, au contrat octroyé à SGM Maintenance inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-35 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public (2020 à 2021).

ADOPTÉ

2021-02-079

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-659 RELATIVE AU MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

VU la résolution 2020-12-659 relative au mandat à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la présentation d'une demande dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la MRC demande la confirmation de l'engagement financier de la Ville dans le cadre des travaux de restauration du MUSO;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2020-12-659 afin d'y ajouter les alinéas suivants :

« QUE la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications pour des travaux de restauration au MUSO représente un montant de 417 936 \$ et que la participation de la Ville représente un montant de 278 624 \$, pour un projet total de 696 560 \$;

« DE déléguer la gestion des travaux de restauration au MUSO et que ce dernier reçoive la subvention du MCC;

« QUE la Ville demande à la MRC de verser les sommes directement au MUSO. ».

ADOPTÉ

2021-02-080

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE, conformément à la demande du ministère de la Sécurité publique, en lien avec le schéma de couverture de risques, le rapport d'activités du Service de sécurité incendie 2020 doit être adopté par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le rapport d'activités, accompagné de la résolution, doit ensuite être acheminé à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry qui devra l'entériner à son tour et transmettre le tout au Ministère;

VU le dépôt devant ce conseil du rapport d'activités 2020 du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport annuel d'activités 2020 du Service de sécurité incendie, tel que déposé devant ce conseil par le directeur du Service de sécurité incendie;

DE transmettre ledit rapport à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour approbation et pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

2021-02-081 ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX ET AUX SERVICES DE TRANSPORT DES INTERVENANTS ET D'ÉVACUATION DES VICTIMES LORS DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le volet II du « Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier » (ci-après le Programme), mis sur pied par le ministère de la Sécurité publique, accorde une aide financière aux MRC afin de rembourser ces dernières ou une de leur municipalité constituante pour une partie des dépenses attribuables à l'achat de matériel et d'équipement destinés au sauvetage hors route en vue de répondre aux besoins des SSI de leur territoire;

ATTENDU QU'avec l'accord des municipalités locales du territoire, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ont procédé à l'acquisition de certains équipements utilisés lors des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QUE la dépense engagée pour l'acquisition de ces équipements a été défrayée à même le financement accordé par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme;

ATTENDU QU'il est de la volonté des parties de qualifier d'équipements régionaux tout achat d'équipement effectué par une municipalité et ayant bénéficié d'une aide financière octroyée dans le cadre du Programme;

ATTENDU QUE la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté, le 19 février 2020, le « Protocole d'intervention applicable aux sauvetages d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry » (résolution numéro 2020-02-039);

ATTENDU QUE sur proposition des membres du Conseil des maires de la MRC, un projet d'entente intermunicipale a été rédigé afin de préciser les modalités financières et opérationnelles applicables à la fourniture des équipements régionaux et aux services de l'équipe spécialisée;

ATTENDU QU'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil municipal autorise la conclusion de l'« Entente intermunicipale portant sur fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier »;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE conclure l'Entente intermunicipale portant sur fourniture des équipements régionaux et aux services de transport des intervenants et d'évacuation des victimes lors des interventions d'urgence hors du réseau routier, telle que déposée;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-082 NOMINATION D'UN MEMBRE ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de procéder à la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale du plan de sécurité civile;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer la personne ci-dessous énumérée au sein du comité Organisation municipale du plan de sécurité civile :

- M^{me} Susan Dubé, directrice du Service des ressources humaines, à titre de responsable de la mission ressources humaines;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

2021-02-083 OCTROI DU CONTRAT ET IMPLANTATION DU LOGICIEL DU FOURNISSEUR ICO TECHNOLOGIES INC.

CONSIDÉRANT la complexité des horaires de travail en rotation 24/7 pour le personnel aux opérations du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu indispensable de se doter d'un logiciel développé spécifiquement pour la gestion des horaires;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie relative à l'octroi d'un contrat pour l'implantation d'un logiciel;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder un contrat à l'entreprise ICO Technologies inc. pour la gestion des horaires pour le personnel aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville, pour la somme totale de 42 149,84 \$, taxes comprises;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-02-084 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-15 : RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE - PHASE 2

À la suite de l'appel d'offres public 2020-15 relatif à la rénovation d'infrastructures dans le secteur de l'école Élisabeth-Monette, phase 2, les soumissions suivantes ont été reçues :

Gérald Théorêt inc.	5 625 572,72 \$
Action Progex inc.	5 967 692,29 \$
Loiselle inc.	5 981 927,35 \$
Eurovia Québec Construction inc.	6 159 897,92 \$
Ali Excavation inc.	6 169 431,03 \$
Construction J.P. Roy inc.	6 501 671,10 \$
9200-2088 Québec inc.	6 830 354,55 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gérald Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Gérald Théorêt inc. un contrat pour la rénovation d'infrastructures dans le secteur de l'école Élisabeth-Monette, phase 2, pour la somme totale de 5 625 572,72 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2020-15.

ADOPTÉ

2021-02-085 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-53 : PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD SAINTE-MARIE

À la suite de l'appel d'offres public 2020-53 relatif au prolongement des infrastructures sur le boulevard Sainte-Marie, les soumissions suivantes ont été reçues :

Construction J.P. Roy inc.	2 355 392,12 \$
Ali Excavation inc.	2 374 068,06 \$
9329-0146 Québec inc.	2 386 896,89 \$
Loiselle inc.	2 568 000,00 \$
3286916 Canada inc.	2 897 608,11 \$
Roxboro Excavation inc.	2 921 000,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3 111 791,39 \$
Pavages D'Amour inc.	3 141 467,39 \$

VU la recommandation du coordonnateur – chargé de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction J.P. Roy inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Construction J.P. Roy inc. un contrat pour le prolongement des infrastructures sur le boulevard Sainte-Marie, pour la somme totale de 2 355 392,12 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2020-53.

ADOPTÉ

2021-02-086 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-57 : RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DE LA RUE MARLEAU

À la suite de l'appel d'offres public 2020-57 relatif à la rénovation d'infrastructures dans le secteur de la rue Marleau, les soumissions suivantes ont été reçues :

Ali Excavation inc.	1 585 949,03 \$
Pavages D'Amour inc.	1 633 241,72 \$
Construction J.P. Roy inc.	1 642 705,75 \$
Gérald Théorêt inc.	1 747 886,04 \$
9329-0146 Québec inc.	1 785 685,20 \$
Gestion Dexsen inc.	1 965 539,94 \$
3286916 Canada inc.	2 000 863,51 \$
Excavation C.G. 2 inc.	2 110 815,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour des travaux de rénovation d'infrastructures dans le secteur de la rue Marleau, pour la somme totale de 1 585 949,03 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2020-57.

ADOPTÉ

2021-02-087 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-01 : LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES

À la suite de l'appel d'offres public 2021-01 relatif à la location de toilettes portatives, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes ont été reçues :

9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	135 245,09 \$
Fosse septique Sanibert inc.	154 283,75 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) un contrat pour la location de toilettes portatives, pour la somme totale de 135 245,09 \$, taxes comprises, selon

les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-01, pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉ

2021-02-088 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-10 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT « E » AU PORT DE VALLEYFIELD

À la suite de l'appel d'offres public 2021-10 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la toiture de l'entrepôt « E » au Port de Valleyfield, la soumission suivante a été reçue :

Les Services EXP inc.	97 153,88 \$
-----------------------	--------------

VU la recommandation de la directrice générale d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit à l'entreprise Les Services EXP inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Services EXP inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction de la toiture de l'entrepôt « E » au Port de Valleyfield, pour la somme totale de 97 153,88 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-10.

ADOPTÉ

2021-02-089 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-13 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SOUTERRAIN ET ÉCLAIRAGE DE RUE SITUÉ DANS LE QUARTIER LA BAIE

À la suite de l'appel d'offres public 2021-13 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le réseau de distribution d'électricité souterrain et éclairage de rue situé dans le quartier La Baie, les soumissions suivantes ont été reçues :

Les Services EXP inc.	136 877,74 \$
Stantec Experts-Conseils Ltée	198 078,82 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit l'entreprise Les Services EXP inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Services EXP inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour concevoir les plans et devis civils du réseau de distribution souterrain et de l'éclairage de rue dans le quartier La Baie, ainsi que pour la surveillance durant la construction, pour la somme totale de 136 877,74 \$,

taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-13.

ADOPTÉ

2021-02-090 APPELS D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ING-29 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE SUR LA PISTE CYCLABLE DE LA RUE LOY

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ING-29 relatif à la fourniture et à l'installation d'éclairage sur la piste cyclable de la rue Loy, les soumissions suivantes ont été reçues :

Groupe SGM inc.	32 790,87 \$
P.G. Électrique inc.	36 746,49 \$
Neoelect inc.	55 131,66 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe SGM inc.;

Il est proposé par me la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe SGM inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'éclairage sur la piste cyclable de la rue Loy, pour la somme totale de 32 790,87 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2020-ING-29.

ADOPTÉ

A-2021-02-001 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 394 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 394-01 modifiant le Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 394-01 modifiant le *Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.*

A-2021-02-002 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS 396 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES À CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET CERTAINES AUTRES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

M. le conseiller Jason Grenier donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 396 omnibus modifiant les amendes prévues à certains règlements municipaux et certaines autres dispositions réglementaires.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 396 omnibus modifiant les amendes prévues à certains règlements municipaux et certaines autres dispositions réglementaires.

A-2021-02-003 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 379 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA) ET SES ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITES ACQUISITIONS

M. le conseiller Jean-Marc Rochon donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions.

A-2021-02-004 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 387-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 400 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

M. le conseiller Normand Amesse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 387-01 modifiant le Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 387-01 modifiant le *Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

A-2021-02-005 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 397 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 500 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER DIVERSES ÉTUDES ET DES INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES

M. le conseiller Normand Amesse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 397 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures.*

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 397 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 255-02

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 28 janvier au 12 février 2021, sur le *Règlement 255-02 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures de la future rue Marie-Curie et du prolongement du réseau d'eau brute dans le secteur du parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 650 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 393

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, du 28 janvier au 12 février 2021, sur le *Règlement 393 décrétant divers travaux de de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

2021-02-091 ADOPTION DU RÈGLEMENT 154-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 154 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 27 janvier 2021;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 154-01, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 154-01 le 15 décembre 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif au projet de règlement 154-01 modifiant le *Règlement 154 concernant les*

plans d'aménagement d'ensemble n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 12 février 2021;

D'adopter le *Règlement 154-01 modifiant le Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2021-02-092 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 16 février 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière